



**Delpicom**  
Groupe



L'Afrique du droit qui parle du droit de l'Afrique !



## LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISES DANS L'ESPACE OHADA

20, 21 et 22 juin 2012 à Porto Novo-Bénin

# LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISES DANS L'ESPACE OHADA

20, 21 et 22 juin 2012 à Porto Novo-Bénin

La sécurité juridique recherchée par les pères créateurs de l'OHADA trouve sa terre privilégiée d'élection dans la gestion d'entreprises. La stabilité du marché suppose que les opérateurs présentent des comptabilités saines et qu'ils adoptent des stratégies responsables tant sur le plan social que sur le plan environnemental. L'avènement de la *corporate governance* et l'actualité économique internationale constituent des arguments supplémentaires pour s'intéresser aux modes de gestion des entreprises africaines.

Afin de s'assurer que les sociétés de l'espace OHADA sont au fait des bonnes pratiques de gestion, l'ERSUMA s'associe au JADA et à DELPICOM pour organiser une formation qui permettra de revisiter tous les contours de la gouvernance d'entreprises. Un panel de praticiens et d'universitaires rompus au droit des affaires privé et public apportera une expertise pratique permettant d'anticiper les difficultés et de résoudre efficacement les conflits.

## Objectif de la formation

Indiquer aux participants les méthodes d'anticipation et de gestion des conflits sociétaires et améliorer la performance des entreprises grâce à des techniques de gestion saine et responsable et des pratiques contractuelles modernes

## Public cible

Juriste d'entreprises – Avocats d'affaires – Gérants d'entreprises – Administrateurs d'entreprises

## Direction scientifique

Achille NGWANZA, Docteur en droit, Directeur de publication du Journal Africain du Droit des Affaires (JADA), Consultant du DG de l'ERSUMA en matière de coopération internationale,  
Stéphane ROBERLIN, Auditeur international DELPICOM Groupe.

# LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISES DANS L'ESPACE OHADA

20, 21 et 22 juin 2012 à Porto Novo-Bénin

## PROGRAMME

1<sup>er</sup> Jour : 9h30 – 17h30

### **LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS PRIVÉES**

**Discours introductif** – Monsieur Félix ONANA ETOUNDI

#### **MATINEE : Le contrôle politique**

L'égalité des associés - Achille NGWANZA

Le pouvoir du conseil d'administration - Mamadou Ismaïla KONATE

Le statut de l'associé minoritaire - Henri Désiré MODI KOKO BEBEY

#### **APRES MIDI : Le contrôle de gestion**

L'expertise de gestion - Moussa SOW

Le contrôle interne des comptes - Christian MIGAN

Le contrôle externe des comptes - Thomas AZANDOSSESSI

2<sup>ème</sup> jour : 9h30 – 13h00

### **LA GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES**

#### **MATINEE : Le contrôle des sociétés publiques et parapubliques**

Le statut de l'actionnaire étatique dans les sociétés d'économie mixte – Boris MARTOR

La répartition des pouvoirs entre la tutelle administrative et le conseil d'administration des sociétés publiques - Noël Alain Olivier MEKULU MVONDO AKAME

Les implications de l'OHADA à la gouvernance des sociétés publiques et parapubliques - Henri Désiré MODI KOKO BEBEY

#### **APRES MIDI : L'activité contractuelle des sociétés publiques**

La négociation des contrats de partenariat public-privé – Boris Martor

La conclusion des marchés publics - Bernard GUIMDO

La révision des contrats de droit public économique - Bernard GUIMDO

3<sup>ème</sup> jour : 9h30 – 13h00

#### **MATINEE : La responsabilité des dirigeants sociaux**

En matière pénale - Modeste Gilles SODONON

En matière financière - Mamadou Ismaïla KONATE

En matière environnementale - Moussa SOW

#### **APRES MIDI : Le règlement des litiges**

Les immunités des sociétés publiques - Bernard GUIMDO

La résolution concertée des litiges sociétaires - Boris MARTOR

L'arbitrage - Achille NGWANZA

**Synthèse des travaux** Stéphane ROBERLIN

# LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISES DANS L'ESPACE OHADA

20, 21 et 22 juin 2012 à Porto Novo-Bénin

## INTERVENANTS PRESENTIS

Thomas AZANDOSSESSI, Directeur général du Centre National de Formation Comptable du Bénin

Bernard GUIMDO, Professeur agrégé en droit public, Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Yaoundé II

Boris MARTOR, Avocat associé EVERSHEDES LLP Paris

Christian MIGAN, Président de la Commission de normalisation comptable de l'OHADA

Henri Désiré MODI KOKO, Professeur titulaire en droit privé, Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Douala

Mamadou Ismaïla KONATE, Avocat associé Cabinet JURIFIS

Achille NGWANZA, Docteur en droit, Directeur de publication du Journal Africain du Droit des Affaires (JADA)

Félix ONANA ETOUNDI, Directeur général de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'OHADA

Moussa SOW, Président de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural en Côte d'Ivoire

Stéphane ROBERLIN, Auditeur international DELPICOM Groupe

Modeste Gilles SODONON, Procureur général près la Cour d'appel de Cotonou

## Bulletin d'inscription

### Inscription (Merci d'établir un bulletin par participant)

M, Mme, Mlle : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Entr./ Organisme : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

participera aux journées de formation à Porto Novo - BENIN sur :

« **La gouvernance d'entreprise dans l'espace OHADA** »

**Les 20, 21 et 22 juin 2012**

### Règlement

Les frais de participation à la formation incluent, l'hébergement, la restauration, un kit d'ouvrages, le dossier pédagogique, les cocktails d'ouverture et de clôture, les pauses cafés et les déjeuners.

Ils sont à régler par chèque libellé à l'ordre d'ERSUMA ou par virement bancaire

Vous trouverez ci-joint un chèque d'un montant de : 500 000 FCFA

Le chèque doit être envoyé à l'adresse suivante : ERSUMA 02 BP 353 Porto Novo-Bénin

Par virement bancaire (contacter l'ERSUMA pour communication des coordonnées bancaires)

A réception de votre règlement, un justificatif de paiement vous sera adressé.

Fait à ..... le .....

Nom et qualité du signataire : .....

**Cachet et signature obligatoires**

### Annulation

Pour toute annulation adressée après le 30 mai 2012, les frais de participation restent dus. En cas d'annulation, les frais de remboursement sont à la charge du participant. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.

L'ERSUMA se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants était insuffisant et procédera au remboursement des sommes engagées.

**Pour toute question, demande de coordonnées bancaires, etc.. Contactez :**

**[kiki-migan.ersuma@ohada.org](mailto:kiki-migan.ersuma@ohada.org)**